

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01534

Numéro SIREN : 395 008 246

Nom ou dénomination : VISIATIV

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/019557

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : Visiativ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 26 Rue Benoit Bennier 69260 Charbonnières les bains Durée de l'exercice précédent : 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2022	Exercice N-1
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement	AB	AC		
	Frais de développement	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 245 969,34	118 430,13
	Fonds commercial (1)	AH	AI	(35 452 238,87)	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		3 552 489,58
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 250 695,47	1 232 439,40
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	148 597 542,69	100 152 867,96
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	261 620,00	260 920,00
	Prêts	BF	BG	273 648,09	180 809,95
	Autres immobilisations financières	BH	BI	2 303 836,01	2 716 218,46
TOTAL (II)		BJ	BK	121 481 072,73	108 214 175,48
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BR		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		71 073,00
	Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	13 722 312,67	1 263 112,48
	Autres créances (3)	BZ	CA	48 080 384,58	37 979 452,37
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	6 875 336,00	7 003 572,22
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	950 669,73	982 453,06
Comptes de Régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	69 628 702,98	47 299 663,13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		1 459 228,16	368 331,80
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN		748,89	748,89
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	192 569 752,76	155 882 919,30
			IB		
Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : Visiativ

Néant ☐

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 2 713 274,40)	DA	2 713 274,40	2 664 570,60
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	44 113 780,02	43 188 478,76
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	266 457,06	241 084,62
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provi pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	7 451 084,75	9 377 860,23
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 900 550,62	752 902,25
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK	605 288,33	506 218,83
	TOTAL (I)		DL	59 050 435,18	56 731 115,29
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	840 681,00	
	TOTAL (III)		DR	840 681,00	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT	20 000 000,00	20 000 000,00
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	82 589 890,02	71 473 117,26
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs FI)	DV	19 088 603,02	1 837 139,15
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 065,44	965,40
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 508 018,86	1 651 195,59
	Dettes fiscales et sociales		DY	5 870 701,19	3 804 404,19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	2 100 000,00	138 235,49
	Autres dettes		EA	521 838,15	167 697,03
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	(1 500,00)	79 030,00
TOTAL (IV)			EC	132 678 616,68	99 151 784,11
Écarts de conversion passif (V)			ED	19,90	19,90
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	192 569 752,76	155 882 919,30
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	132 676 877,24	21 016 760,71
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise Visiativ

Néant

				Exercice N				Exercice N-1	
				France		Exportations et raisons intracommunautaire			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	1 140,03	FB		FC	1 140,03	
	Production vendue	biens	FD	540,00	FE		FF	540,00	
		services	FG	16 189 609,23	FH	3 969 788,44	FI	20 159 397,67	14 905 065,74
	Chiffres d'affaires nets		FJ	16 191 289,26	FK	3 969 788,44	FL	20 161 077,70	14 905 065,74
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN	922 999,00	1 575 085,00
	Subventions d'exploitation						FO	1 000,00	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	1 669 964,46	323 470,56
	Autres produits (1) (11)						FQ	5 036 310,25	3 589 733,26
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	27 791 351,41	20 393 354,56
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	450,00	
	Variation de stock (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	12 066 104,36	9 163 497,98
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	376 900,60	303 959,48
	Salaires et traitements						FY	7 782 499,27	6 358 937,43
	Charges sociales (10)						FZ	3 581 214,71	3 357 867,65
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 359 432,00	624 445,17
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	226 851,00	187 577,65	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	196 952,00		
	Autres charges (12)						GE	46 576,72	157 336,87
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	25 636 980,66	20 153 622,23
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 154 370,75	239 732,33
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	8 369 779,77	4 933 056,76
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	4 219 594,82	6 798 318,31
	Différences positives de change						GN	1 496,95	1 003,26
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	12 590 871,54	11 732 378,33
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	10 600 000,00	9 051 594,82
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 660 731,30	1 816 847,94
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	13 260 731,30	10 868 442,76
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(669 859,76)	863 935,57	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 484 510,99	1 103 667,90	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise Visiativ				Néant ☐		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	7 454,95	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	1 511 941,94	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 519 396,89	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	12 288,35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	5 650 067,97	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	112 512,22	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 774 868,54	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(4 255 471,65)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	188 000,00	
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	(3 904 706,00)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	33 645 129,78	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	32 892 227,53	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	752 902,25	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	7 454,95
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	5 412,72
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	1 504 215,20
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 265 159,91
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	120 130,00
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 582 751,46
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exercice (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	3 574 489,00
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6		
		dont cotisations facultatives Madelin		A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessus en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL				407 481,00	64 770,00	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL						

ANNEXE

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 25 mai 2022. Les comptes clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés le 20 mars 2023 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Adresse du siège social :

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

1.2 Evénements marquants de l'exercice 2022

Evolution des participations sur l'exercice 2022

- La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraîne des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.
- Les sanctions qui visent la Russie ont eu des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.
- Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

- Le 13 mai 2022, VISIATIV SOFTWARE a acquis 100% de la société PROXEEM, structure qui accompagne les TPE et PME dans la digitalisation de leur process et leurs dispositifs de cybersécurité et le 31 juillet 2022, la société PROXEEM a été fusionnée par absorption dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- Le 23 mai 2022, VISIATIV a acquis 100% de la société allemande MB CAD GmbH, distributeur et intégrateur historique et indépendant des logiciels SOLIDWORKS et 3DEXPERIENCE, basé dans le sud de l'Allemagne, en Bavière.
- En juin 2022, Visiativ a acquis 100% de la société TIMELAB (filiale précédemment détenue à 83% et consolidée au 31/12/2021). TIMELAB a ensuite été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE. ABGI Group a aussi acquis 100% de la société CIR 360 (filiale précédemment détenue à 75% et consolidée au 31/12/2021).
- La société VISIATIV SA a réalisé une augmentation de capital au cours du premiers semestre, cela a impacté le capital social de +24 K€ et les réserves de +1,0 M€. Il s'agissait d'un programme d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV qui a été un véritable succès puisque 60% des collaborateurs éligibles ont participé. Cette opération avait été validée par le conseil d'administration fin janvier 2022 et soumise préalablement à la validation de l'AMF.
- La société a procédé pour la première fois de son histoire, à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2021. Le montant du dividende était de 0.45€ par action et a représenté un versement de 2,0 M€ intervenu le 6 juillet 2022.
- Le 19 juillet 2022, ABGI GROUP a acquis 100% de la société de BRAITHWAITE, cabinet de conseil en financement de l'innovation basé au Canada (Toronto) et en Irlande (Dublin). Cette acquisition vient renforcer les activités de conseil en management et financement de VISIATIV (sous la marque ABGI) en Amérique du Nord (Canada - Ontario) et dote également le groupe d'une nouvelle implantation en Europe (République d'Irlande).
- Le 22 juillet, VISIATIV a acquis 95% de la société VSSB (filiale précédemment détenue à 61% et consolidée au 31/12/2021).
- Le 26 juillet 2022, VISIATIV a acquis, au travers de la société VISIATIV DAXIUM, 67% de la société française DAXIUM, éditeur de la plateforme logicielle Daxium-Air. Cette plateforme SaaS permet de créer simplement des applications mobiles métier personnalisables, adaptées aux besoins des équipes nomades.
- Le 28 juillet 2022, VISIATIV a acquis 50% de la société 3C Evolution, basée à Meylan qui édite une solution de PIM qui permet à ses clients de centraliser les informations sur les produits et de faciliter leur publication sur différents supports (catalogue, site e-commerce, marketplaces). Cette société est mise en équivalence.
- En octobre 2022, la société a restructuré sa dette bancaire. De nouveaux financements d'un montant total de 115 M€ ont été conclus auprès du pool bancaire historique, visant à refinancer et allonger la maturité de la dette, et visant à accompagner les prochaines étapes du développement du groupe en se dotant de nouvelles capacités financières pour saisir des opportunités de croissance externe.
- Les 115 M€ se composent d'un nouvel emprunt senior (crédit CAPEX) de 70 M€ (utilisé à hauteur de 10 M€ au 31/12/2022), d'obligations Relance pour 10 M€ (entièrement utilisées au 31/12/2022), de refinancement de la dette bancaire senior antérieure via l'émission d'une nouvelle tranche de 15 M€ (entièrement utilisée au 31/12/2022) et de

la mise en place d'une enveloppe bancaire de 20 M€ en vue du refinancement de l'emprunt obligataire Euro PP (non utilisée au 31/12/2022).

- Le 16 novembre 2022, ABGI France a acquis 100% de la société AK Group II, elle-même actionnaire à 100% des sociétés ABSISKEY et ABSISKEY POLAND. ABSISKEY est un cabinet de conseil en stratégie et financement de l'innovation. Cette opération permet à VISIATIV de renforcer son activité Conseil en management et financement de l'innovation.
- Le 31 décembre 2022, VISIATIV a acquis 100% de la société Dimensions Group (filiale précédemment détenue à 82,5% et consolidée au 31/12/2021).

Attribution d'actions Gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2021 a été atteint.

En date du 18 mars 2022, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Le nombre d'actions attribué s'élève à 39 375.

Evènements post-clôture

Une opération d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV, a été validée par le conseil d'administration du 18 janvier 2023. L'opération sera soumise préalablement à la validation de l'AMF. Une enveloppe globale maximum de 80 000 titres pourrait être allouée pour l'opération. Les titres seront sourcés pour partie via une augmentation de capital, et pour partie par utilisation des titres auto détenus par la Société.

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

VISIATIV SA a acquis 100% de la société STATSH en février 2023, éditeur de logiciel, afin d'acquérir une nouvelle brique technologique.

VISIATIV SA annonce le 15 mars 2023 être entrés en négociation exclusive avec la société XEFI, en vue de la cession de Visiativ Managed Services, fournisseur d'infrastructure IT et d'hébergement. L'opération porte sur 100% des titres.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

Changement de méthode comptable :

Indemnité de fin de carrière :

Pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité a été décidé avec l'application de la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC) tel que décrit dans le paragraphe « Engagements de retraite ». Ces engagements de retraite figuraient jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes sociaux.

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Aucun autre changement de méthode n'a été constaté.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Elément	Durée d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	2 à 3 ans
ERP R&D	7 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Elément	Durée d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9 Indemnités de départs à la retraite

Pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité a été décidé avec l'application de la méthode de référence de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC) tel que décrit en Note 11.3 « Provisions pour risques et charges » en partie « Provisions pour engagements de retraites ».

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur la méthode préférentielle préconisée par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'impact de ce changement de méthode comptable sur les comptes clos au 31 décembre 2022 est un impact capitaux propres et Provision pour Risques et Charges à l'ouverture de 643 729 €.

2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 4 556 actions pour une valeur de 123 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont non significatifs. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 30 K€.

2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

2.14 Frais de logiciels

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société n'a pas constaté d'immobilisation en cours.

Les transferts d'immobilisations incorporelles concernent la mise en service de l'ERP du groupe qui a eu lieu en janvier 2022, il est donc passé d'immobilisations en cours à la ligne « concessions, brevets et droits similaires » pour un total de 923 K€. Ces dépenses seront amorties sur une durée de 7 ans.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/12/2022
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)					
Frais d'établissement et de développement	0				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	720 711	1 217 749		3 531 095	5 469 555
Immobilisations incorporelles en cours	3 531 095			-3 531 095	0
Total immobilisations incorporelles	4 251 805	1 217 749	0	0	5 469 554
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0				0
Installations générales, agencements, aménagements	1 917 957	54 476			1 972 433
Matériel de transport	0				0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	707 869	410 733			1 118 602
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Total immobilisations corporelles	2 625 827	465 209	0	0	3 091 036
Participations	128 275 624	21 023 405	506 625		148 792 404
Autres titres immobilisés	260 920	700			261 620
Prêts, dépôts et cautionnements	1 299 776	112 993			1 412 769
Actions propres	1 597 252		432 538		1 164 714
Total Immobilisations financières	131 433 572	21 137 098	939 163	0	151 631 507
TOTAL	138 311 205	22 820 056	939 163	0	160 192 098

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » inclus les immobilisations en cours.

	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022	Valeurs nettes 31/12/2022
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)					
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	580 886	642 699		1 223 585	4 245 970
Immobilisations incorporelles en cours					0
Total immobilisations incorporelles	580 886	642 699	0	1 223 585	4 245 969
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	1 011 117	233 282		1 244 399	728 034
Matériel de transport	0			0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	332 271	213 671		595 942	522 660
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	1 393 387	446 953	0	1 840 340	1 250 696
Autres participations	28 122 756	10 600 000	3 075 656	35 647 100	113 145 304
Autres titres immobilisés	0			0	261 620
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	1 412 769
Autres immobilisations financières	0			0	1 164 714
Total Immobilisations financières	28 122 756	10 600 000	3 075 656	35 647 100	115 984 407
TOTAL	30 097 029	11 689 652	3 075 656	38 711 025	121 481 073

La variation du poste « Autres participations » se décompose comme suit :

Diminution du poste "Autres participations"	31/12/2022
Titres TIMELAB (Absorption par Visiativ Software)	396 K€
Titres INNOVA SYSTEMS	31 K€
Titres SILAB (Liquidation de la société)	80 K€
TOTAL	507 K€

Augmentation du poste "Autres participations"	31/12/2022
Titres DIMENSION GROUP	2 017 K€
Titres ENTREPRISE DU FUTUR	700 K€
Titres VISIATIV SOFTWARE	1621 K€
Titres VSSB	1 485 K€
Titres VMS	1 400 K€
Titres MB CAD	9573 K€
Titres MA SAUVEGARDE	83 K€
Titres 3C EVOLUTION	755 K€
Titres VISIATIV DAXIUM	3342 K€
Titres VALLA	48 K€
TOTAL	21 024 K€

TOTAL variations poste "Autres participations"	20 517 K€
---	------------------

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (148 193 K€) et non consolidés (862 K€), d'autres titres immobilisés (261 K€), des dépôts et cautionnements (859 K€), de BSA AIR (200 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (214 K€), prêts au personnel (60 K€) et d'actions propres (1 165 K€).

Détail des provisions des autres participations

DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (montants en euros)	31/12/2022			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Titres VISIATIV SOFTWARE	19 840 766	10 100 000		29 940 766
Titres VISIATIV SOLUTIONS	2 150 000			2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	1 083 872			1 083 872
Titres KALISTA	0			0
Titres AIMCP	0			0
Titres SPREADING APPS	1 475 701			1 475 701
Titres STRATEGEEEX	218 497			218 497
Titres VISIATIV SUISSE	83 403			83 403
Titres SILAB	80 000		80 000	0
Titres QOLID	0			0
Titres FEALINX	194 861			194 861
Titres TIMELAB	395 656		395 656	0
Titres VMS	2 600 000		2 600 000	0
Titres VISIATIV 3D PRINTING	0	500 000		500 000
TOTAL	28 122 756	10 600 000	3 075 656	35 647 101

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	14 351 136	1 752 298
Dépréciation des clients et comptes rattachés	628 823	489 185
Total net des clients et comptes rattachés	13 722 313	1 263 113

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2022.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2022		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	273 640		273 648
Autres immobilisations financières	2 303 836		2 303 836
Total de l'actif immobilisé	2 577 476	0	2 577 484
De l'actif circulant			
Créances clients	14 351 136	13 722 313	628 823
Personnel et comptes rattachés			
Etat - Crédit Impôt	2 333 228	2 333 228	
Taxe sur la valeur ajoutée	807 972	807 972	
Divers	69 462	69 462	
Fournisseurs AAR - Acomptes	249 472	249 472	
Autres créances	196 745	196 745	
Groupe et associés	45 164 477	44 317 018	847 459
Débiteurs divers	106 488	106 488	
Total de l'actif circulant	63 278 980	61 802 698	1 476 282
Charges constatées d'avance	950 670	950 670	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 459 228	258 309	1 200 919
Total général	68 266 354	63 011 677	5 254 685

Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 1 926 131 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'impôt Recherche (CIR)	Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'impôt Mécénat	Total des crédits d'impôts
2019	596 756			596 756
2020	504 192			504 192
2021	334 957		80 721	415 678
2022	337 427		72 078	409 505
TOTAL	1 773 332		152 799	1 926 131

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2022	Provision pour dépréciation au 31/12/2021	Dotation	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2022	Créance nette
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES IF	1 969 349					1 969 349
VISIATIV SOLUTIONS IF	43 428					43 428
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
ENTREPRISE DU FUTUR	543 605					543 605
TIMELAB		1 143 939		1 143 939	(0)	0
VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT IF	191 406					191 406
I.S. MANAGEMENT IF	26 700					26 700
SWARM	1 229 997	236 000			236 000	993 997
VSSB	934 768					934 768
IAN FARLEY	60 423					60 423
VISIATIV CONSEIL	16 055 563					16 055 563
VISIATIV SOFTWARE	12 926 165					12 926 165
BSOFT	11 588					11 588
ABGI GROUP	5 500 000					5 500 000
ABGI CONSEIL	6 051					6 051
ABGI UK	283 784					283 784
SPREADING APPS	197 668					197 668
IPIORTA	602 178					602 178
VISIATIV 3D PRINTING	531 518					531 518
ABGI France IF	345 885					345 885
LIVING ACTOR	85 499					85 499
VISIATIV AFRICA	1 509 837	611 459			611 459	898 378
DAXIUM	100 000					100 000
VISIATIV DAXIUM	1 530 000					1 530 000
VISIATIV SUISSE	312 230					312 230
VISIATIV FINANCEMENT IF	131 836					131 836
TOTAL	45 164 478	1 991 398		1 143 939	847 459	44 317 019

Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur d'usage	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres				
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	6 847 764		6 976 001	
Instruments financiers de couverture	27 572		27 572	
Concours bancaires courants	(16 699)		(14 407)	
TOTAL	6 858 637		6 989 165	

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de trois ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, soit 15 000 000 €.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2021 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette : BPAURA
Prêt de Refinancement	15 000 000	2,825%	VISIATIV	13/01/2023	13/01/2026	7 500 000	50%	7 500 000
Total prêt de Refinancement	15 000 000					7 500 000	50%	7 500 000

Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 950 670 euros.

Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 la société a constaté de nouvelles charges à étaler. Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2022, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 102 881 euros.

Au 31/12/2022, le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030	Total
Dotation annuelle (en euros)	258 309	258 309	231 682	190 615	190 615	190 615	154 850	14 958	1 492 953

Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	31/12/2022
Factures à établir VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT	32 400
Factures à établir VISIATIV AFRICA	35 572
Factures à établir ABSISKEY	57 999
Factures à établir INNOVA	121 948
Factures à établir IS MANAGEMENT	59 770
Factures à établir LAYERTEC BV	18 318
Factures à établir VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV	29 404
Factures à établir VISIATIV MANAGED SERVICES	121 744
Factures à établir DESIGN SOLUTIONS BVBA	61 348
Factures à établir VISIATIV 3D PRINTING	20 387
Factures à établir VISIATIV SOLUTIONS	430 715
Factures à établir ABGI CANADA	9 820
Factures à établir VISIATIV SUISSE	36 417
Factures à établir VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	703 627
Factures à établir ABGI France	104 754
Factures à établir MBCAD	172 172
Factures à établir IPORTA	23 592
Factures à établir KALISTA	6 341
Factures à établir SPREADING APPS	8 722
Factures à établir MBCAD	163 100
Factures à établir VISIATIV SOFTWARE	172 227
Factures à établir VISIATIV FINANCEMENT	7 885
Factures à établir DESIGN SOLUTIONS BV	129 684
Factures à établir LIVING ACTOR	17 720
Factures à établir ABGI USA	231 919
Factures à établir ABGI UK	97 466
Factures à établir IAN FARLEY - IFTC	26 609
Factures à établir VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS SUISSE	258 070
TOTAL	3 159 730

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2022
Etat - produits à recevoir	69 462
TOTAL	69 462

Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 1 500 euros.

Note 10 : Capitaux propres

Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	Capitaux Nombre d'actions	Capitaux Montant en euros	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions déductibles	Capitaux propres
Au 31 décembre 2021	4 440 951	2 664 571	43 188 479	9 618 945	752 902	506 219	56 731 116
Affectation du résultat 2021				752 902	(752 902)		0
Résultat net 2022					3 900 551		3 900 551
Emission d'actions	81 173	43 704	925 301				974 005
Distribution dividendes				(2 010 576)			-2 010 576
Provision Indemnité départ à la retraite				(643 729)			643 729
Amortissement dérogatoire						99 070	99 070
Au 31 décembre 2022	4 522 124	2 713 274	44 113 780	7 717 542	3 900 551	605 289	59 050 436

Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 713 274 €. Il est divisé en 4 522 124 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2022	31/12/2021
Capital (en euros)	2 713 274	2 664 571
Nombre d'actions	4 522 124	4 440 951
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

Note 10.3 Distribution de dividendes

La société a procédé pour la première fois de son histoire, à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2021. Le montant du dividende était de 0.45€ par action et a représenté un versement de 2,0 M€ intervenu le 6 juillet 2022.

Note 11 : Provisions

Note 11.1 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2022				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	489 185	226 851		87 213	628 823
Provisions sur comptes financiers	1 991 398			1 143 939	847 460
TOTAL	2 480 584	226 851	0	1 231 152	1 476 283

Note 11.2 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2022			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	506 219	99 070		605 288
TOTAL	506 219	99 070	0	605 288

Note 11.3 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2022				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provision Prud'hommes	0				0
Provision pour départ de salariés	0				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	643 729	196 952	0	0	840 681
TOTAL	643 729	196 952	0	0	840 681

Provision pour Indemnité retraite : Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2022		31/12/2021	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,77%		0,88%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	6,00%	5,80%	2,80%	2,30%
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Note 12 : Dettes financières

Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire (pool bancaire historique) :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale
- BP Auvergne Rhône Alpes.

l) Nouvelle dette bancaire contractualisée en 2022 :

Les 13 octobre 2022, VISIATIV annonce la signature auprès de son pool bancaire historique, 115 M€ de nouveaux financements visant à refinancer et allonger la maturité de sa dette, ainsi qu'accompagner les prochaines étapes de son développement en dotant l'entreprise de nouvelles capacités financières pour saisir des opportunités de croissance externe.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1) Un refinancement pour la totalité du solde de sa dette senior antérieure, soit 15 M€, à travers l'émission de nouvelles tranches à échéance 6 et 7 ans (6,75 M€, à taux variable Euribor3M +1.80% amortissables jusqu'en 2028 et 8,25 M€ à taux variable Euribor3M +2.30% en remboursement l'échéance en 2029).
- 2) Un nouvel emprunt senior d'un montant total de 70 M€, dont 50 M€ de lignes de crédit confirmées sur une durée allant de 6 à 7,5 ans (18 M€ amortissables jusqu'en 2028 et 32 M€ en remboursement l'échéance en 2029). Sur cette enveloppe a été tiré au 31/12/2022, 10 M€ de tranche C In Fine à Euribor3M+4.20%.
- 3) Une enveloppe de crédit de 20 M€ en vue du remboursement de l'emprunt obligataire de type Euro PP émis en 2018 et venant à échéance en mai 2025 (non tirée au 31/12/2022).
- 4) Complété par une émission pour 10 M€ d'obligations Relance, d'une maturité de huit ans et remboursables en une fois à l'échéance
 - o 9M€ In Fine à taux annuel fixe de 5%
 - o 1M€ In Fine à taux annuel fixe de 7%.

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), VISIATIV, en accord avec ses partenaires bancaires, a décidé de lier ces nouveaux financements à sa performance ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance).

VISIATIV bénéficiera ainsi d'un bonus, pouvant aller jusqu'à 10 points de base, sur la marge applicable à l'ensemble de ces nouvelles lignes de financement, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Au 31/12/2022, 35 M€ ont été tirés sur cette nouvelle dette :

- 15 M€ de refinancement (cf 1 ci-dessus)
- 10 M€ d'emprunt senior (cf 2 ci-dessus)
- 10 M€ d'obligation relance (cf 4 ci-dessus)

II) Rappel des autres éléments de la dette existante :

1) Emprunt Obligataire EURO PP :

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance in fine le 4 mai 2025.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

2) Prêt Garantie par l'Etat :

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026. Au 31/12/2022 le restant dû est de 33,5 M€.

3) Emprunts BPI :

Une enveloppe globale de 20 M€ a été levée progressivement auprès de la BPI.
Le montant restant dû au 31/12/2022 est de 12,7 M€, dont les lignes de financement arrivent à échéance entre septembre 2024 et octobre 2026.

4) Autres prêts :

Des emprunts historiques ont été souscrits directement dans certaines filiales du groupe ou ont été intégrées lors des opérations de croissance externes pour un total restant dû au 31/12/2022 de 5,6 M€.

Note 12.4 Dettes financières

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libéré	Solde au 31/12/2022	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 K€	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025		20 000 000	
EMPRUNT VISIATIV SG 3000 K€	1 650 000	Variable	Euribor 3 mois - 1,5%	24/10/2019	31/09/2025	600 000	1 050 000	
EMPRUNT BPI SG IND FUTUR	4 680 556	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/10/2026	1 527 778	3 152 778	
EMPRUNT BPI BEI - 5 MC	4 062 500	Fixe	1,25%	30/06/2021	31/03/2025	1 250 000	2 812 500	
EMPRUNT VIS BPI SG 1500K€ INNO	575 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	300 000	275 000	
PRÊT GARANTI PAR L'ETAT	33 530 135	Fixe	0,50%	06/05/2020	05/05/2026	9 761 375	23 768 760	
EMPRUNT VISIATIV BPI 5000K€	3 125 000	Fixe	2,50%	31/05/2020	30/04/2025	1 250 000	1 875 000	
EMP VISIATIV OBLIGATION RELANCE 10MC	10 000 000	Variable	Euribor 3 mois - 4,2%	30/11/2022	30/05/2030			10 000 000
EMP VISIATIV PRÊT REFINANCEMENT 15MC FA	6 750 000	Variable	Euribor 3 mois - 1,8%	13/10/2022	13/10/2028	1 125 000	4 500 000	1 125 000
EMP VISIATIV PRÊT REFINANCEMENT 15MC TB	8 250 000	Variable	Euribor 3 mois - 1,8%	13/10/2022	15/10/2029			8 250 000
EMPRUNT VIS FINANCEMENT 10MC TRC & TRC	10 000 000	Variable	Euribor 3 mois - 4,2%	30/11/2022	30/05/2030			10 000 000
INT COURUS SUR EMPRUNTS	907 314					907 314	0	0
INTERETS COURUS A PAYER	674					674	0	0
TOTAL	103 481 179					16 722 141	57 384 038	29 375 000

Note 12.5 Dettes financières diverses

Le montant des dettes diverses s'élève à 19 089 K€. Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Ce poste est principalement composés de dettes en comptes courants Groupe, envers Visiativ Solutions Entreprise pour 12 150 K€, Visiativ Solutions pour 3 000 K€, Kalista pour 300 K€, Visiativ Operations & Procurement pour 300 K€ et MB CAD pour 2 316 K€, ainsi que des intérêts courus sur emprunts pour 907 K€.

Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2022			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 508 019	2 508 019		
Personnel et comptes rattachés	1 992 401	1 992 401		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 917 454	1 917 454		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	1 672 821	1 672 821		
Fournisseurs d'immobilisations	2 100 000	2 100 000		
Clients - Avoirs à établir	458 035	458 035		
Autres dettes	351 829	351 829		
TOTAL	11 000 559	11 000 559	0	0

Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus à payer	16 699
Intérêts courus sur emprunts	907 314
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	924 013
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Factures non parvenues hors groupe	722 242
Fournisseurs - Factures non parvenues abgi canada	15 562
Fournisseurs - Factures non parvenues iporta	37 200
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	775 004
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Provision congés payer	471 140
Personnel - Commissions à payer	1 118 940
Personnel - frais de déplacements	14 923
Personne - autres charges	379 000
Charges sociales - Congés payés	203 831
Charges sociales à payer	1 232 698
Etat - Charges à payer	288 026
Total dettes fiscales et sociales	3 708 558
Autres dettes	63 803
Total autres dettes	63 803
TOTAL	5 471 378

Note 15 : Résultat d'exploitation

Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	1 140	0
Produits des activités annexes	20 159 938	14 905 066
TOTAL	20 161 078	14 905 066

Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	1 669 964	323 471
Autres produits divers	5 960 309	5 164 818
TOTAL	7 630 273	5 488 289

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Redevances de marques	5 032 805	3 574 489
Autres produits divers gestion	102	3 947
Crédit d'impôt recherche	2 314	11 297
Gain de change commercial	1 089	
Production immobilisée	922 999	1 575 085
Subventions	1 000	0
TOTAL	5 960 309	5 164 818

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Reprise provision clients	87 213	135 270
Reprise provision pour risques et charges		
Avantages en nature alloués aux salariés	103 791	90 469
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	1 478 960	97 732
TOTAL	1 669 964	323 471

Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 2 314 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

Note 15.4 Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Sous-traitance, études et recherches	1 654 201	1 249 194
Rémunérations Interm. Honoraires	1 588 480	1 583 608
Déplacements, Missions et Réceptions	521 185	207 774
Primes d'assurances	230 575	160 116
Locations immobilières et mobilières	4 519 024	3 575 772
Frais postaux et télécommunications	240 043	192 809
Publicité, Relations extérieures	1 198 110	1 056 767
Entretien et réparation	495 742	497 559
Services bancaires	1 011 434	121 173
Prestations groupe		
Autres charges	607 310	518 726
TOTAL	12 066 104	9 163 498

Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	7 782 499	6 358 937
Charges sociales	3 581 215	3 357 868
TOTAL	11 363 714	9 716 805

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2021 a été atteint.

En date du 18 mars 2022, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Le nombre d'actions attribué s'élève à 39 375.

Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains de change	1 497	1 003
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Produits financiers de participations	8 369 780	4 933 057
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions	4 219 585	6 798 318
TOTAL	12 590 862	11 732 378

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Pertes de change	0	0
Dotations provisions financières	10 600 000	9 051 595
Charges d'intérêts	2 660 731	1 781 892
Autres charges financières		34 956
TOTAL	13 260 731	10 868 444

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits de cession des éléments de l'actif	0	1 454 098
Autres produits exceptionnels (a)	64 770	65 299
TOTAL	64 770	1 519 397

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 65 K€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	80 000	5 393 836
Dotations exceptionnelles aux amortissements	99 070	112 512
Autres charges exceptionnelles (a)	228 413	268 520
TOTAL	407 483	5 774 869

(a) Dont :

- Mali rachats actions propres : 228 K€
- Cession titres de participations : 80 K€

Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

(Montants en euros)	Autres parties liées
Ventes des sociétés Intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	268 590
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	115 034
Dividendes	
Créances rattachées à des participations	3 095 841
Dettes rattachées à des participations	3 000

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 851 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants en euros	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération fixe annuelle	422 520	423 668
Rémunération variable	325 672	191 129
Rémunération des Administrateurs	36 000	36 000
Avantages en nature Véhicule	16 326	16 326
Avantages en nature GSC Chômage	0	0
TOTAL	800 518	667 123

Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres	85	68
Non Cadres	43	36
TOTAL	128	104

Note 20 : Engagements donnés

Note 20.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL
- ABGI France
- LIVING ACTOR
- KALISTA
- VISIATIV DAXIUM
- DAXIUM

Note 20.2 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix étaient prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020, 2021 et 2022, par référence à l'EBITDA 2017.

Au 31/12/2022, l'ensemble des compléments de prix relatifs à Innova ont été versés.

Note 20.3 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€.

Au 31/12/2022, l'ensemble des compléments de prix relatifs à Dimensions Group ont été versés.

Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation 3C EVOLUTION

En juillet 2022, la société VISIATIV a acquis 50% des titres de la société 3C EVOLUTION.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés chaque année en fonction de l'atteinte de seuils d'EBE pour les années 2022 à 2025. VISIATIV estime peu probable le versement de complément de prix et aucun complément de prix n'a été provisionné dans les comptes au 31/12/2022.

Note 20.5 Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)	Ration de Limite d'investissement autorisé (R3)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022	R1 < 1,3	R2 < 3,0 au 31/12/2022 R2 < 3,8 au 31/12/2023 et 2024 R2 < 3,5 au 31/12/2025 R2 < 3,0 au 31/12/2026 et plus tard	R3 < 4,3% du Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent

Au 31 décembre 2022, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :

Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

R3 : Le « ratio de limite d'investissement autorisé » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles / Chiffre d'affaires Consolidé de l'exercice précédent

Note 20.6 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Ville	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	629 393	342 986

Note 20.7 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	434	185	249
Matériel informatique	800	461	339
Total de l'engagement	1 234	646	588

Note 20.8 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), AGBI Group, AGBI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ s'oblige à l'achat des titres des minoritaires. L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de : - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
AGBI UK	Du 30 avril 2022 au 30 avril 2027	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
ESORAT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
AGBI France	Pendant une durée de 3 mois à compter des dates d'approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027. Puis à compter du 1er avril 2029, chaque année pendant une période de 3 mois débutant à compter de la date d'approbation des comptes du précédent exercice clos	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de : - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
Visiativ Datalum	50% du 1er mars 2025 au 30 juin 2025 et du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025 50% du 1er mars 2027 au 30 juin 2027 et du 1er septembre 2027 au 31 décembre 2027 Puis du 1er mars au 30 juin de chaque année jusqu'en 2031	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

Pour la société VSSB, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition complémentaire (2021)
- La différence de valorisation entre 2021 et le jour de la vente des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Pour ABGI UK, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société LIVING ACTOR, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société BSOFT, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société ABGI FRANCE le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société VISIATIV DAXIUM, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

La moyenne, au niveau de la société DAXIUM, d'un multiple de l'EBITDA et de l'Annual Recurring Revenu du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Note 21 : Engagements reçus

Note 21.1 Abandons de créances accordés

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2022 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Montant total de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2022	Abandon consenti en 2022	Reconstitution de créances 2022	Dépassement date Échéance	Solde de la créance au 31/12/2022
VISIATIV SOLUTIONS	2013	622 882	10 ans	31/12/2023	622 882				622 882
TOTAUX		622 882			622 882	0	0		622 882

Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs

Aucune des garanties de passif ci-dessous n'est activée au 31/12/2022.

- **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **Visiativ Financement (ex-Lease Place)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Lease Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1^{er} avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **BSoft**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **MB CAD**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MB CAD GMBH, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2,8 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 15 K€.

- **DAXIUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DAXIUM, VISIATIV-DAXIUM bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 octobre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1.5 M€ jusqu'au 13 octobre 2024.

Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2022, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- VISIATIV FINANCEMENT
- VISIATIV 3D PRINTING
- SPREADING APPS
- KALISTA
- I.S. MANAGEMENT
- ENTREPRISE DU FUTUR
- VISIATIV CONSEIL
- ABGI GROUP
- ABGI France
- VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices que la société aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale est nul au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices inscrit dans le compte de résultat se décompose comme suit :

Détail de la ligne "impôts sur les bénéfices" (Montants en euros)	31/12/2022
Impôts sur les sociétés	417 179
Economie d'intégration fiscale	-4 337 429
Crédits d'impôts	-72 078
TOTAL	-3 992 328

Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Les accroissements et les allègements de la dette future d'impôts sont calculés au taux d'IS en vigueur à la clôture des comptes.

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'accroissement futur
Ecart de conversion actif 2022	749	187
TOTAL		187

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'allègement futur
Ecart de conversion passif 2022	20	5
Provision IDR	196 952	49 238
Participation	188 000	47 000
TOTAL		96 243

Note 24 : Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS	% de detention	Capital social au 31 déc. 2022 (KC)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2022 (KC)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2022 (KC)	Résultat au 31 déc. 2022 (KC)	Valeur brute des titres (KC)	Valeur nette des titres (KC)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	11 894	83 681	6 572	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-707	15 340	-10 011	48 739	18 798
DIMENSIONS GROUP BV	100,00%	18	2 145	440	56	9 963	9 963
ABGI GROUP	98,00%	12 177	4 506	0	1 915	2 654	2 654
VSSB	95,00%	1 275	-452	0	4	2 506	2 506
VISIATIV AFRICA	100,00%	30	1 629	3 506	1 144	1 111	27
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	844	29 902	1 237	11 668	9 518
SPREADING APPS	100,00%	188	-154	1 573	-227	3 178	1 702
VISIATIV 3D PRINTING	100,00%	676	-365	3 044	-228	2 647	2 147
VISIATIV CONSEILS	97,76%	5 805	801	0	-605	18 733	18 733
VISIATIV SUISSE	100,00%	102	-1 696	2 310	-107	83	0
KALISTA	100,00%	313	-76	810	-434	1 668	1 668
INNOVA SYSTEMS	100,00%	0	1 890	9 178	87	7 033	7 033
SWARM	28,60%	1	(a)	(a)	(a)	100	100
MOMENTUP DIGITAL FACTORY	19,00%	75	(a)	(a)	(a)	14	14
VISIATIV MANAGED SERVICE	100,00%	250	322	7 730	263	4 661	4 661
VALLA (d.nnee, 11/12/2021)	19,00%	424	-470	1 837	5	48	48
MA SAUVEGARDE	100,00%	33	-88	1 057	73	1 063	1 063
VISIATIV FINANCEMENT	100,00%	7	1	873	392	1 037	1 037
BSOFT	54,00%	116	264	623	5	310	310
MB CAD	100,00%	50	2 055	8 609	1 077	9 573	9 573
3C EVOLUTION (a)	50,00%					755	755
VISIATIV DAXIUM	67,00%	5 000	0	0	-26	3 342	3 342
ENTREPRISE DU FUTUR	100,00%	5	318	1 421	-473	705	705

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

(Montants en euros)	Exercice 2022				Exercice 2021			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens		Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	52 839	100%	52 839	100%	50 323	100%	50 323	100%
Services autres que la certification	5 000	0%	5 000	0%		0%		0%
Total des honoraires	57 839	100%	57 839	100%	50 323	100%	50 323	100%

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 736 914,40 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

TROISIEME RESOLUTION – *(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du dividende).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 900 550,62 euros
A la réserve légale ainsi dotée à plein	4 870,38 euros
Solde	3 895 680,24 euros
Auquel s'ajoute le compte « report à nouveau » créditeur	7 451 084,75 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	11 346 764,99 euros

Distribution du dividende

- **Dividendes :**
L'Assemblée Générale décide que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,10 euro, contre 0,45 l'exercice précédent.
Ainsi le montant des dividendes sur base des actions composants le capital au 31/12/2022 (soit 4.522.124 actions) serait de 4 974 336,40 euros.

Compte tenu de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être exercées, et des actions potentielles à émettre, le montant maximum de dividendes à verser aux actionnaires s'élèverait à titre indicatif à la somme globale de 4 974 336,40 euros.

- **Autres réserves :** Le solde correspondant à la différence entre le dividende effectivement versé aux actionnaires et le bénéfice distribuable sera affecté en totalité au compte « Autres Réserves ».

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 4.522.124 actions composant le capital social juridique au 31 décembre 2022, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (17,2 % au 1er janvier 2022) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le détachement du coupon interviendra le 5 juin 2023 et la mise en paiement du dividende sera réalisée le 7 juin 2023.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'un dividende de 0,45 euro a été distribué au cours du dernier exercice (exercice 2021) et constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux exercices précédents.

Cette résolution obtient les votes suivants :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

La résolution est :

ADOPTÉE

REJETÉE


Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration

M. Laurent FIARD

VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

AVVENS AUDIT

Immeuble Le Saphir

14 quai du Commerce

69009 LYON

S.A. au capital de 150 000 €

305 446 577 RCS Lyon

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à LYON

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi

106 cours Charlemagne

69002 LYON

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société VISIATIV

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraites décrit dans les notes 2.1 Principes d'établissement des comptes et 2.9 Indemnités de départs à la retraite de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Immobilisations financières :

Comme indiqué dans les notes "2.4 Immobilisations financières" et "3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières" de l'annexe des comptes annuels, la société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation qu'elle détient, lorsque la valeur d'inventaire de ces titres de participation est inférieure à leur coût historique.

Les provisions sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées pour évaluer le montant des provisions, à contrôler les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.4 et 3 donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

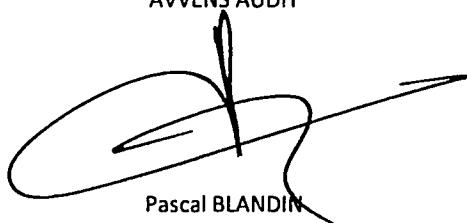
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 25 avril 2023

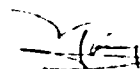
Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.

Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, with a distinct loop and a short horizontal stroke.

Jean-Marie LE JELOUX

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan – Actif

VISIATIV		31/12/2022			31/12/2021	
Bilan - Actif en euros		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	3	5 469 554	-1 223 585	4 245 969	118 430	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3				21 395	
Immobilisations incorp. en cours	3				3 531 095	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Matériel transport	3					
Matériel bureau	3	1 118 602	-595 942	522 660	325 598	
Installations générales, agencements	3	1 972 433	-1 244 398	728 035	906 841	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations	3	148 792 404	-35 647 100	113 145 304	100 152 868	
Créances rattachées à participations						
Autres titres immobilisés	3	261 620		261 620	260 920	
Prêts, dépôts et cautionnements	3	273 648		273 648	180 810	
Autres immobilisations financières	3	2 303 836		2 303 836	2 716 218	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		160 192 097	-38 711 025	121 481 072	108 214 175	
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances, acomptes versés/commandes	4				71 073	
CREANCES						
Créances clients & cptes rattachés	4	14 352 636	-678 823	13 723 813	1 263 112	
Autres créances	4	48 927 844	847 459	48 080 385	37 979 452	
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	5					
Disponibilités	5	6 875 336		6 875 336	7 003 572	
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance	6	950 670		950 670	982 453	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		71 106 486	-1 476 282	69 630 204	47 299 663	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						
Ecart de conversion actif	7	1 459 228		1 459 228	368 332	
		749		749	749	
TOTAL ACTIF		232 758 560	-40 187 307	192 571 253	155 882 919	

Bilan – Passif

VISIATIV		Notes	31/12/2022	31/12/2021
Bilan - Passif en euros				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	10		2 713 274	2 664 571
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10		44 113 780	43 188 479
Réserves				
Réserve légale	10		266 457	241 085
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	10			
Report à nouveau			7 451 085	9 377 860
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10		3 900 551	752 902
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées	11		605 288	506 219
TOTAL CAPITAUX PROPRES			59 050 435	56 731 115
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	12		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	11		840 681	0
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS			840 681	0
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	12		20 000 000	20 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		82 589 890	71 473 117
Emprunts, dettes fin. divers	12		19 088 604	1 837 139
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 065	965
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13		2 508 019	1 651 195
Dettes fiscales et sociales	13		5 870 701	3 804 404
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13		2 100 000	138 235
Autres dettes	13		521 838	167 697
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	9			79 030
TOTAL DETTES			132 680 117	99 151 784
Ecart de conversion passif			20	20
TOTAL PASSIF			192 571 253	155 882 919

Compte de résultat

VISIATIV		Notes	31/12/2022	31/12/2021
Compte de résultat en euros				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises			1140	
Production vendue	15.1		20 159 938	14 905 066
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			20 161 078	14 905 066
Production immobilisée	15.2		922 999	1 575 085
Subventions d'exploitation	15.2		1 000	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2		1 669 964	323 471
Autres produits	15.2 / 15.3		5 036 310	3 589 733
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			27 791 351	20 393 355
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			450	0
Variation de stock de marchandises			0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	0		0	0
Variations de stock de matières premières et approvisionnements			0	0
Autres achats et charges externes	15.4		12 066 104	9 163 498
Impôts, taxes et versements assimilés			376 901	303 959
Salaires et traitements	15.4 / 15.5		7 782 499	6 358 937
Charges sociales	15.4		3 581 215	3 357 868
DOTATIONS D'EXPLOITATION			0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		1 089 652	477 996
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7		269 780	146 449
Dotations aux provisions sur actif circulant			226 851	187 578
Dotations aux provisions pour risques et charges	11		196 952	0
Autres charges			46 577	157 337
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			25 636 981	20 153 622
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 154 370	239 734
Produits financiers	16		12 590 872	11 732 378
Charges financières	16		13 260 731	10 868 443
RESULTAT FINANCIER			(669 859)	863 935
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 484 511	1 103 669
Produits exceptionnels	17		64 770	1 519 397
Charges exceptionnelles	17		407 482	5 774 869
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(342 712)	(4 255 472)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			188 000	0
Impôts sur les bénéfices	22		(2 946 752)	(3 904 706)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			3 900 551	752 902

ANNEXE

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 25 mai 2022. Les comptes clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés le 20 mars 2023 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Adresse du siège social :

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

1.2 Evénements marquants de l'exercice 2022

Evolution des participations sur l'exercice 2022

- La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraîne des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.
- Les sanctions qui visent la Russie ont eu des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.
- Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

- Le 13 mai 2022, VISIATIV SOFTWARE a acquis 100% de la société PROXEEM, structure qui accompagne les TPE et PME dans la digitalisation de leur process et leurs dispositifs de cybersécurité et le 31 juillet 2022, la société PROXEEM a été fusionnée par absorption dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- Le 23 mai 2022, VISIATIV a acquis 100% de la société allemande MB CAD GmbH, distributeur et intégrateur historique et indépendant des logiciels SOLIDWORKS et 3DEXPERIENCE, basé dans le sud de l'Allemagne, en Bavière.
- En juin 2022, Visiativ a acquis 100% de la société TIMELAB (filiale précédemment détenue à 83% et consolidée au 31/12/2021). TIMELAB a ensuite été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE. ABGI Group a aussi acquis 100% de la société CIR 360 (filiale précédemment détenue à 75% et consolidée au 31/12/2021).
- La société VISIATIV SA a réalisé une augmentation de capital au cours du premiers semestre, cela a impacté le capital social de +24 K€ et les réserves de +1,0 M€. Il s'agissait d'un programme d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV qui a été un véritable succès puisque 60% des collaborateurs éligibles ont participé. Cette opération avait été validée par le conseil d'administration fin janvier 2022 et soumise préalablement à la validation de l'AMF.
- La société a procédé pour la première fois de son histoire, à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2021. Le montant du dividende était de 0.45€ par action et a représenté un versement de 2,0 M€ intervenu le 6 juillet 2022.
- Le 19 juillet 2022, ABGI GROUP a acquis 100% de la société de BRAITHWAITE, cabinet de conseil en financement de l'innovation basé au Canada (Toronto) et en Irlande (Dublin). Cette acquisition vient renforcer les activités de conseil en management et financement de VISIATIV (sous la marque ABGI) en Amérique du Nord (Canada - Ontario) et dote également le groupe d'une nouvelle implantation en Europe (République d'Irlande).
- Le 22 juillet, VISIATIV a acquis 95% de la société VSSB (filiale précédemment détenue à 61% et consolidée au 31/12/2021).
- Le 26 juillet 2022, VISIATIV a acquis, au travers de la société VISIATIV DAXIUM, 67% de la société française DAXIUM, éditeur de la plateforme logicielle Daxium-Air. Cette plateforme SaaS permet de créer simplement des applications mobiles métier personnalisables, adaptées aux besoins des équipes nomades.
- Le 28 juillet 2022, VISIATIV a acquis 50% de la société 3C Evolution, basée à Meylan qui édite une solution de PIM qui permet à ses clients de centraliser les informations sur les produits et de faciliter leur publication sur différents supports (catalogue, site e-commerce, marketplaces). Cette société est mise en équivalence.
- En octobre 2022, la société a restructuré sa dette bancaire. De nouveaux financements d'un montant total de 115 M€ ont été conclus auprès du pool bancaire historique, visant à refinancer et allonger la maturité de la dette, et visant à accompagner les prochaines étapes du développement du groupe en se dotant de nouvelles capacités financières pour saisir des opportunités de croissance externe.
- Les 115 M€ se composent d'un nouvel emprunt senior (crédit CAPEX) de 70 M€ (utilisé à hauteur de 10 M€ au 31/12/2022), d'obligations Relance pour 10 M€ (entièrement utilisées au 31/12/2022), de refinancement de la dette bancaire senior antérieure via l'émission d'une nouvelle tranche de 15 M€ (entièrement utilisée au 31/12/2022) et de

la mise en place d'une enveloppe bancaire de 20 M€ en vue du refinancement de l'emprunt obligataire Euro PP (non utilisée au 31/12/2022).

- Le 16 novembre 2022, ABGI France a acquis 100% de la société AK Group II, elle-même actionnaire à 100% des sociétés ABSISKEY et ABSISKEY POLAND. ABSISKEY est un cabinet de conseil en stratégie et financement de l'innovation. Cette opération permet à VISIATIV de renforcer son activité Conseil en management et financement de l'innovation.
- Le 31 décembre 2022, VISIATIV a acquis 100% de la société Dimensions Group (filiale précédemment détenue à 82,5% et consolidée au 31/12/2021).

Attribution d'actions Gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2021 a été atteint.

En date du 18 mars 2022, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Le nombre d'actions attribué s'élève à 39 375.

Evènements post-clôture

Une opération d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV, a été validée par le conseil d'administration du 18 janvier 2023. L'opération sera soumise préalablement à la validation de l'AMF. Une enveloppe globale maximum de 80 000 titres pourrait être allouée pour l'opération. Les titres seront sourcés pour partie via une augmentation de capital, et pour partie par utilisation des titres auto détenus par la Société.

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

VISIATIV SA a acquis 100% de la société STATSH en février 2023, éditeur de logiciel, afin d'acquérir une nouvelle brique technologique.

VISIATIV SA annonce le 15 mars 2023 être entrés en négociation exclusive avec la société XEFI, en vue de la cession de Visiativ Managed Services, fournisseur d'infrastructure IT et d'hébergement. L'opération porte sur 100% des titres.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

Changement de méthode comptable :

Indemnité de fin de carrière :

Pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité a été décidé avec l'application de la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC) tel que décrit dans le paragraphe « Engagements de retraite ». Ces engagements de retraite figuraient jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes sociaux.

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Aucun autre changement de méthode n'a été constaté.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	2 à 3 ans
ERP R&D	7 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9 Indemnités de départs à la retraite

Pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité a été décidé avec l'application de la méthode de référence de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC) tel que décrit en Note 11.3 « Provisions pour risques et charges » en partie « Provisions pour engagements de retraites ».

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur la méthode préférentielle préconisée par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'impact de ce changement de méthode comptable sur les comptes clos au 31 décembre 2022 est un impact capitaux propres et Provision pour Risques et Charges à l'ouverture de 643 729 €.

2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 4 556 actions pour une valeur de 123 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont non significatifs. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 30 K€.

2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

2.14 Frais de logiciels

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société n'a pas constaté d'immobilisation en cours.

Les transferts d'immobilisations incorporelles concernent la mise en service de l'ERP du groupe qui a eu lieu en janvier 2022, il est donc passé d'immobilisations en cours à la ligne « concessions, brevets et droits similaires » pour un total de 923 K€. Ces dépenses seront amorties sur une durée de 7 ans.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/12/2022
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)					
Frais d'établissement et de développement	0				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	720 711	1 217 749		3 531 095	5 469 555
Immobilisations incorporelles en cours	3 531 095			-3 531 095	0
Total immobilisations incorporelles	4 251 805	1 217 749	0	0	5 469 554
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0				0
Installations générales, agencements, aménagements	1 917 957	54 476			1 972 433
Matériel de transport	0				0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	707 869	410 733			1 118 602
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Total immobilisations corporelles	2 625 827	465 209	0	0	3 091 036
Participations	128 275 624	21 023 405	506 625		148 792 404
Autres titres immobilisés	260 920	700			261 620
Prêts, dépôts et cautionnements	1 299 776	112 993			1 412 769
Actions propres	1 597 252		432 538		1 164 714
Total immobilisations financières	131 433 572	21 137 098	939 163	0	151 631 507
TOTAL	138 311 205	22 820 056	939 163	0	160 192 098

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » inclus les immobilisations en cours.

	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022	Valeurs nettes 31/12/2022
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)					
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	580 886	642 699		1 223 585	4 245 970
Immobilisations incorporelles en cours					0
Total immobilisations incorporelles	580 886	642 699	0	1 223 585	4 245 969
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	1 011 117	233 282		1 244 399	728 034
Matériel de transport	0			0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	382 271	213 671		595 942	522 660
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	1 393 387	446 953	0	1 840 340	1 250 696
Autres participations	28 122 756	10 600 000	3 075 656	35 647 100	113 145 304
Autres titres immobilisés	0			0	261 620
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	1 412 769
Autres immobilisations financières	0			0	1 164 714
Total immobilisations financières	28 122 756	10 600 000	3 075 656	35 647 100	115 984 407
TOTAL	30 097 029	11 689 652	3 075 656	38 711 025	121 481 073

La variation du poste « Autres participations » se décompose comme suit :

Diminution du poste "Autres participations"	31/12/2022
Titres TIMELAB (Absorption par Visiativ Software)	396 K€
Titres INNOVA SYSTEMS	31 K€
Titres SILAB (Liquidation de la société)	80 K€
TOTAL	507 K€

Augmentation du poste "Autres participations"	31/12/2022
Titres DIMENSION GROUP	2 017 K€
Titres ENTREPRISE DU FUTUR	700 K€
Titres VISIATIV SOFTWARE	1621 K€
Titres VSSB	1 485 K€
Titres VMS	1 400 K€
Titres MB CAD	9573 K€
Titres MA SAUVEGARDE	83 K€
Titres 3C EVOLUTION	755 K€
Titres VISIATIV DAXIUM	3342 K€
Titres VALLA	48 K€
TOTAL	21 024 K€

TOTAL variations poste "Autres participations"	20 517 K€
---	------------------

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (148 193 K€) et non consolidés (862 K€), d'autres titres immobilisés (261 K€), des dépôts et cautionnements (859 K€), de BSA AIR (200 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (214 K€), prêts au personnel (60 K€) et d'actions propres (1 165 K€).

Détail des provisions des autres participations

DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (montants en euros)	31/12/2022			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Titres VISIATIV SOFTWARE	19 840 766	10 100 000		29 940 766
Titres VISIATIV SOLUTIONS	2 150 000			2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	1 083 872			1 083 872
Titres KALISTA	0			0
Titres AIMCP	0			0
Titres SPREADING APPS	1 475 701			1 475 701
Titres STRATEGEEEX	218 497			218 497
Titres VISIATIV SUISSE	83 403			83 403
Titres SILAB	80 000		80 000	0
Titres QOLID	0			0
Titres FEALINX	194 861			194 861
Titres TIMELAB	395 656		395 656	0
Titres VMS	2 600 000		2 600 000	0
Titres VISIATIV 3D PRINTING	0	500 000		500 000
TOTAL	28 122 756	10 600 000	3 075 656	35 647 101

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	14 351 136	1 752 298
Dépréciation des clients et comptes rattachés	628 823	489 185
Total net des clients et comptes rattachés	13 722 313	1 263 113

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2022.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2022		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	273 640		273 648
Autres immobilisations financières	2 303 836		2 303 836
Total de l'actif immobilisé	2 577 476	0	2 577 484
De l'actif circulant			
Créances clients	14 351 136	13 722 313	628 823
Personnel et comptes rattachés			
Etat - Crédit Impôt	2 333 228	2 333 228	
Taxe sur la valeur ajoutée	807 972	807 972	
Divers	69 462	69 462	
Fournisseurs AAR - Acomptes	249 472	249 472	
Autres créances	196 745	196 745	
Groupe et associés	45 164 477	44 317 018	847 459
Débiteurs divers	106 488	106 488	
Total de l'actif circulant	63 278 980	61 802 698	1 476 282
Charges constatées d'avance	950 670	950 670	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 459 228	258 309	1 200 919
Total général	68 266 354	63 011 677	5 254 685

Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 1 926 131 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'impôt Recherche (CIR)	Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'impôt Mécénat	Total des crédits d'impôts
2019	596 756			596 756
2020	504 192			504 192
2021	334 957		80 721	415 678
2022	337 427		72 078	409 505
TOTAL	1 773 332		152 799	1 926 131

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2022	Provision pour dépréciation au 31/12/2021	Dotation	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2022	Créance nette
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES IF	1 969 349					1 969 349
VISIATIV SOLUTIONS IF	43 428					43 428
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
ENTREPRISE DU FUTUR	543 605					543 605
TIMELAB		1 143 939		1 143 939	(0)	0
VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT IF	191 406					191 406
I.S. MANAGEMENT IF	26 700					26 700
SWARM	1 229 997	236 000			236 000	993 997
VSSB	934 768					934 768
IAN FARLEY	60 423					60 423
VISIATIV CONSEIL	16 055 563					16 055 563
VISIATIV SOFTWARE	12 926 165					12 926 165
BSOFT	11 588					11 588
ABGI GROUP	5 500 000					5 500 000
ABGI CONSEIL	6 051					6 051
ABGI UK	283 784					283 784
SPREADING APPS	197 668					197 668
IPORTA	602 178					602 178
VISIATIV 3D PRINTING	531 518					531 518
ABGI France IF	345 885					345 885
LIVING ACTOR	85 499					85 499
VISIATIV AFRICA	1 509 837	611 459			611 459	898 378
DAXIUM	100 000					100 000
VISIATIV DAXIUM	1 530 000					1 530 000
VISIATIV SUISSE	312 230					312 230
VISIATIV FINANCEMENT IF	131 836					131 836
TOTAL	45 164 478	1 991 398		1 143 939	847 459	44 317 019

Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRÉSORERIE NETTE	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur d'usage	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres				
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	6 847 764		6 976 001	
Instruments financiers de couverture	27 572		27 572	
Concours bancaires courants	(16 699)		(14 407)	
TOTAL	6 858 637		6 989 165	

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de trois ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, soit 15 000 000 €.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2021 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette : BPAURA
Prêt de Refinancement	15 000 000	2,825%	VISIATIV	13/01/2023	13/01/2026	7 500 000	50%	7 500 000
Total prêt de Refinancement	15 000 000					7 500 000	50%	7 500 000

Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 950 670 euros.

Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 la société a constaté de nouvelles charges à étaler. Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2022, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 102 881 euros.

Au 31/12/2022, le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030	Total
Dotation annuelle (en euros)	258 309	258 309	234 682	190 615	190 615	190 615	154 850	14 958	1 492 953

Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	31/12/2022
Factures à établir VISIATV OPERATIONS & PROCUREMENT	32 400
Factures à établir VISIATV AFRICA	35 572
Factures à établir ABSISKEY	57 999
Factures à établir INNOVA	121 948
Factures à établir IS MANAGEMENT	59 770
Factures à établir LAYERTEC BV	18 318
Factures à établir VISIATV INDUSTRY SOLUTION BV	29 404
Factures à établir VISIATV MANAGED SERVICES	121 744
Factures à établir DESIGN SOLUTIONS BVBA	61 348
Factures à établir VISIATV 3D PRINTING	20 387
Factures à établir VISIATV SOLUTIONS	430 715
Factures à établir ABGI CANADA	9 820
Factures à établir VISIATV SUISSE	36 417
Factures à établir VISIATV SOLUTIONS ENTREPRISE	703 627
Factures à établir ABGI France	104 754
Factures à établir MBCAD	172 172
Factures à établir IPORTA	23 592
Factures à établir KALISTA	6 341
Factures à établir SPREADING APPS	8 722
Factures à établir MBCAD	163 100
Factures à établir VISIATV SOFTWARE	172 227
Factures à établir VISIATV FINANCEMENT	7 885
Factures à établir DESIGN SOLUTIONS BV	129 684
Factures à établir LIVING ACTOR	17 720
Factures à établir ABGI USA	231 919
Factures à établir ABGI UK	97 466
Factures à établir IAN FARLEY - IFTC	26 609
Factures à établir VISIATV ENTREPRISE SOLUTIONS SUISSE	258 070
TOTAL	3 159 730

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2022
Etat - produits à recevoir	69 462
TOTAL	69 462

Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 1 500 euros.

Note 10 : Capitaux propres

Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	Capital Nombre d'actions	Capital Montant en euros	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2021	4 440 951	2 664 571	43 188 479	9 618 945	752 902	506 219	56 731 116
Affectation du résultat 2021				752 902	(752 902)		0
Résultat net 2022					3 900 551		3 900 551
Emission d'actions	81 173	48 704	925 301				974 005
Distribution dividendes				(2 010 576)			-2 010 576
Provision Indemnité départ à la retraite				(643 729)			643 729
Amortissement dérogatoire						99 070	99 070
Au 31 décembre 2022	4 522 124	2 713 274	44 113 780	7 717 542	3 900 551	605 289	59 050 436

Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 713 274 €. Il est divisé en 4 522 124 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2022	31/12/2021
Capital (en euros)	2 713 274	2 664 571
Nombre d'actions	4 522 124	4 440 951
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

Note 10.3 Distribution de dividendes

La société a procédé pour la première fois de son histoire, à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2021. Le montant du dividende était de 0.45€ par action et a représenté un versement de 2,0 M€ intervenu le 6 juillet 2022.

Note 11 : Provisions

Note 11.1 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2022				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	489 185	226 851		87 213	628 823
Provisions sur comptes financiers	1 991 398			1 143 939	847 460
TOTAL	2 480 584	226 851	0	1 231 152	1 476 283

Note 11.2 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2022			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	506 219	99 070		605 288
TOTAL	506 219	99 070	0	605 288

Note 11.3 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2022				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provision Prud'hommes	0				0
Provision pour départ de salariés	0				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	643 729	196 952	0	0	840 681
TOTAL	643 729	196 952	0	0	840 681

Provision pour Indemnité retraite : Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2022		31/12/2021	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,77%		0,88%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	6,00%	5,80%	2,80%	2,30%
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Note 12 : Dettes financières

Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire (pool bancaire historique) :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale
- BP Auvergne Rhône Alpes.

I) Nouvelle dette bancaire contractualisée en 2022 :

Les 13 octobre 2022, VISIATIV annonce la signature auprès de son pool bancaire historique, 115 M€ de nouveaux financements visant à refinancer et allonger la maturité de sa dette, ainsi qu'accompagner les prochaines étapes de son développement en dotant l'entreprise de nouvelles capacités financières pour saisir des opportunités de croissance externe.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1) Un refinancement pour la totalité du solde de sa dette senior antérieure, soit 15 M€, à travers l'émission de nouvelles tranches à échéance 6 et 7 ans (6,75 M€, à taux variable Euribor3M +1.80% amortissables jusqu'en 2028 et 8,25 M€ à taux variable Euribor3M +2.30% en remboursement l'échéance en 2029).
- 2) Un nouvel emprunt senior d'un montant total de 70 M€, dont 50 M€ de lignes de crédit confirmées sur une durée allant de 6 à 7,5 ans (18 M€ amortissables jusqu'en 2028 et 32 M€ en remboursement l'échéance en 2029). Sur cette enveloppe a été tiré au 31/12/2022, 10 M€ de tranche C In Fine à Euribor3M+4.20%.
- 3) Une enveloppe de crédit de 20 M€ en vue du remboursement de l'emprunt obligataire de type Euro PP émis en 2018 et venant à échéance en mai 2025 (non tirée au 31/12/2022).
- 4) Complété par une émission pour 10 M€ d'obligations Relance, d'une maturité de huit ans et remboursables en une fois à l'échéance
 - o 9M€ In Fine à taux annuel fixe de 5%
 - o 1M€ In Fine à taux annuel fixe de 7%.

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), VISIATIV, en accord avec ses partenaires bancaires, a décidé de lier ces nouveaux financements à sa performance ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance).

VISIATIV bénéficiera ainsi d'un bonus, pouvant aller jusqu'à 10 points de base, sur la marge applicable à l'ensemble de ces nouvelles lignes de financement, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Au 31/12/2022, 35 M€ ont été tirés sur cette nouvelle dette :

- 15 M€ de refinancement (cf 1 ci-dessus)
- 10 M€ d'emprunt senior (cf 2 ci-dessus)
- 10 M€ d'obligation relance (cf 4 ci-dessus)

II) Rappel des autres éléments de la dette existante :

1) Emprunt Obligataire EURO PP :

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance in fine le 4 mai 2025.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

2) Prêt Garantie par l'Etat :

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026. Au 31/12/2022 le restant dû est de 33,5 M€.

3) Emprunts BPI :

Une enveloppe globale de 20 M€ a été levée progressivement auprès de la BPI.
Le montant restant dû au 31/12/2022 est de 12,7 M€, dont les lignes de financement arrivent à échéance entre septembre 2024 et octobre 2026.

4) Autres prêts :

Des emprunts historiques ont été souscrits directement dans certaines filiales du groupe ou ont été intégrées lors des opérations de croissance externes pour un total restant dû au 31/12/2022 de 5,6 M€.

Note 12.4 Dettes financières

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 KC	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025		20 000 000	
EMPRUNT VISIATIV SG 3000 KC	1 650 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	24/10/2019	31/09/2025	600 000	1 050 000	
EMPRUNT BPI SG IND FUTUR	4 680 556	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/10/2026	1 527 778	3 152 778	
EMPRUNT BPI BEI - 5 MC	4 062 500	Fixe	1,25%	30/06/2021	31/03/2026	1 250 000	2 812 500	
EMPRUNT VIS BPI SG 1500KC INNO	525 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	300 000	225 000	
PRÊT GARANTI PAR L'ETAT	33 530 135	Fixe	0,50%	06/05/2020	05/05/2026	9 761 375	23 768 760	
EMPRUNT VISIATIV BPI 5000KE	3 125 000	Fixe	2,50%	31/05/2020	30/04/2025	1 250 000	1 875 000	
EMP VISIATIV OBLIGATION RELANCE 10MC	10 000 000	Variable	Euribor 3 mois + 4,2%	30/11/2022	30/05/2030			10 000 000
EMP VISIATIV PRÊT REFINANCEMENT 15MC TA	6 750 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,8%	13/10/2022	13/10/2028	1 125 000	4 500 000	1 125 000
EMP VISIATIV PRÊT REFINANCEMENT 15MC TB	8 250 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,8%	13/10/2022	15/10/2029			8 250 000
EMPRUNT VIS FINANCEMENT 10MC TRC & TRC	10 000 000	Variable	Euribor 3 mois + 4,2%	30/11/2022	30/05/2030			10 000 000
INT COURUS SUR EMPRUNTS	907 314					907 314	0	
INTERETS COURUS A PAYER	674					674	0	
TOTAL	103 481 179					16 722 141	57 384 038	29 375 000

Note 12.5 Dettes financières diverses

Le montant des dettes diverses s'élève à 19 089 K€. Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Ce poste est principalement composés de dettes en comptes courants Groupe, envers Visiatiiv Solutions Entreprise pour 12 150 K€, Visiatiiv Solutions pour 3 000 K€, Kalista pour 300 K€, Visiatiiv Operations & Procurement pour 300 K€ et MB CAD pour 2 316 K€, ainsi que des intérêts courus sur emprunts pour 907 K€.

Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2022			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 508 019	2 508 019		
Personnel et comptes rattachés	1 992 401	1 992 401		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 917 454	1 917 454		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	1 672 821	1 672 821		
Fournisseurs d'immobilisations	2 100 000	2 100 000		
Clients - Avoirs à établir	458 035	458 035		
Autres dettes	351 829	351 829		
TOTAL	11 000 559	11 000 559	0	0

Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus à payer	16 699
Intérêts courus sur emprunts	907 314
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	924 013
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Factures non parvenues hors groupe	722 242
Fournisseurs - Factures non parvenues abgi canada	15 562
Fournisseurs - Factures non parvenues iporta	37 200
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	775 004
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Provision congés payer	471 140
Personnel - Commissions à payer	1 118 940
Personnel - frais de déplacements	14 923
Personne - autres charges	379 000
Charges sociales - Congés payés	203 831
Charges sociales à payer	1 232 698
Etat - Charges à payer	288 026
Total dettes fiscales et sociales	3 708 558
Autres dettes	63 803
Total autres dettes	63 803
TOTAL	5 471 378

Note 15 : Résultat d'exploitation

Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	1 140	0
Produits des activités annexes	20 159 938	14 905 066
TOTAL	20 161 078	14 905 066

Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	1 669 964	323 471
Autres produits divers	5 960 309	5 164 818
TOTAL	7 630 273	5 488 289

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Redevances de marques	5 032 805	3 574 489
Autres produits divers gestion	102	3 947
Crédit d'impôt recherche	2 314	11 297
Gain de change commercial	1 089	
Production immobilisée	922 999	1 575 085
Subventions	1 000	0
TOTAL	5 960 309	5 164 818

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Reprise provision clients	87 213	135 270
Reprise provision pour risques et charges		
Avantages en nature alloués aux salariés	103 791	90 469
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	1 478 960	97 732
TOTAL	1 669 964	323 471

Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 2 314 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

Note 15.4 Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Sous-traitance, études et recherches	1 654 201	1 249 194
Rémunérations Interm. Honoraires	1 588 480	1 583 608
Déplacements, Missions et Réceptions	521 185	207 774
Primes d'assurances	230 575	160 116
Locations immobilières et mobilières	4 519 024	3 575 772
Frais postaux et télécommunications	240 043	192 809
Publicité, Relations extérieures	1 198 110	1 056 767
Entretien et réparation	495 742	497 559
Services bancaires	1 011 434	121 173
Prestations groupe		
Autres charges	607 310	518 726
TOTAL	12 066 104	9 163 498

Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	7 782 499	6 358 937
Charges sociales	3 581 215	3 357 868
TOTAL	11 363 714	9 716 805

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2021 a été atteint.

En date du 18 mars 2022, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Le nombre d'actions attribué s'élève à 39 375.

Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains de change	1 497	1 003
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Produits financiers de participations	8 369 780	4 933 057
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions	4 219 585	6 798 318
TOTAL	12 590 862	11 732 378

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Pertes de change	0	0
Dotations provisions financières	10 600 000	9 051 595
Charges d'intérêts	2 660 731	1 781 892
Autres charges financières		34 956
TOTAL	13 260 731	10 868 444

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits de cession des éléments de l'actif	0	1 454 098
Autres produits exceptionnels (a)	64 770	65 299
TOTAL	64 770	1 519 397

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 65 K€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	80 000	5 393 836
Dotations exceptionnelles aux amortissements	99 070	112 512
Autres charges exceptionnelles (a)	228 413	268 520
TOTAL	407 483	5 774 869

(a) Dont :

- Mali rachats actions propres : 228 K€
- Cession titres de participations : 80 K€

Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

(Montants en euros)	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	268 590
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	115 034
Dividendes	
Créances rattachées à des participations	3 095 841
Dettes rattachées à des participations	3 000

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 851 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants en euros	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération fixe annuelle	422 520	423 668
Rémunération variable	325 672	191 129
Rémunération des Administrateurs	36 000	36 000
Avantages en nature Véhicule	16 326	16 326
Avantages en nature GSC Chômage	0	0
TOTAL	800 518	667 123

Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres	85	68
Non Cadres	43	36
TOTAL	128	104

Note 20 : Engagements donnés

Note 20.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL
- ABGI France
- LIVING ACTOR
- KALISTA
- VISIATIV DAXIUM
- DAXIUM

Note 20.2 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix étaient prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020, 2021 et 2022, par référence à l'EBITDA 2017.

Au 31/12/2022, l'ensemble des compléments de prix relatifs à Innova ont été versés.

Note 20.3 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€.

Au 31/12/2022, l'ensemble des compléments de prix relatifs à Dimensions Group ont été versés.

Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation 3C EVOLUTION

En juillet 2022, la société VISIATIV a acquis 50% des titres de la société 3C EVOLUTION.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés chaque année en fonction de l'atteinte de seuils d'EBE pour les années 2022 à 2025. VISIATIV estime peu probable le versement de complément de prix et aucun complément de prix n'a été provisionné dans les comptes au 31/12/2022.

Note 20.5 Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ratio de Levier (R2)	Ratio de Limite d'investissement autorisé (R3)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022	R1 < 1,3	R2 < 3,0 au 31/12/2022 R2 < 3,8 au 31/12/2023 et 2024 R2 < 3,5 au 31/12/2025 R2 < 3,0 au 31/12/2026 et plus tard	R3 < 4,3% du Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent

Au 31 décembre 2022, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :

Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

R3 : Le « ratio de limite d'investissement autorisé » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles / Chiffre d'affaires Consolidé de l'exercice précédent

Note 20.6 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, située 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Ville	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	629 393	342 986

Note 20.7 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	434	185	249
Matériel informatique	800	461	339
Total de l'engagement	1 234	646	588

Note 20.8 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), AGBI Group, AGBI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de : - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
AGBI UK	Du 30 avril 2022 au 30 avril 2027	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
BSOFT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
AGBI France	Pendant une durée de 3 mois à compter des dates d'approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027. Puis à compter du 1er avril 2029, chaque année pendant une période de 3 mois débutant à compter de la date d'approbation des comptes du précédent exercice clos	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment en cas de : - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
Visiativ Daxium	50% du 1er mars 2025 au 30 juin 2025 et du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025 50% du 1er mars 2027 au 30 juin 2027 et du 1er septembre 2027 au 31 décembre 2027 Puis du 1er mars au 30 juin de chaque année jusqu'en 2031	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

Pour la société VSSB, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition complémentaire (2021)
- La différence de valorisation entre 2021 et le jour de la vente des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Pour ABGI UK, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **BSOFT**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **ABGI FRANCE** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **VISIATIV DAXIUM**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

La moyenne, au niveau de la société DAXIUM, d'un multiple de l'EBITDA et de l'Annual Recurring Revenu du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Note 21 : Engagements reçus

Note 21.1 Abandons de créances accordés

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2022 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Montant total de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2022	Abandon consenti en 2022	Reconstitution de créances 2022	Dépassement date Échéance	Solde de la créance au 31/12/2022
VISIATIV SOLUTIONS	2013	622 882	10 ans	31/12/2023	622 882				622 882
TOTAUX		622 882			622 882	0	0		622 882

Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs

Aucune des garanties de passif ci-dessous n'est activée au 31/12/2022.

- **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **Visiativ Financement (ex-Lease Place)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Lease Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1^{er} avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **BSoft**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **MB CAD**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MB CAD GMBH, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2,8 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 15 K€.

- **DAXIUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DAXIUM, VISIATIV-DAXIUM bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 octobre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1.5 M€ jusqu'au 13 octobre 2024.

Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2022, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- VISIATIV FINANCEMENT
- VISIATIV 3D PRINTING
- SPREADING APPS
- KALISTA
- I.S. MANAGEMENT
- ENTREPRISE DU FUTUR
- VISIATIV CONSEIL
- ABGI GROUP
- ABGI France
- VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices que la société aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale est nul au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices inscrit dans le compte de résultat se décompose comme suit :

Détail de la ligne "impôts sur les bénéfices" (Montants en euros)	31/12/2022
Impôts sur les sociétés	417 179
Economie d'intégration fiscale	-4 337 429
Crédits d'impôts	-72 078
TOTAL	-3 992 328

Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Les accroissements et les allègements de la dette future d'impôts sont calculés au taux d'IS en vigueur à la clôture des comptes.

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'accroissement futur
Ecart de conversion actif 2022	749	187
TOTAL		187

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'allègement futur
Ecart de conversion passif 2022	20	5
Provision IDR	196 952	49 238
Participation	188 000	47 000
TOTAL		96 243

Note 24 : Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS	% de détention	Capital social au 31 déc. 2022 (K€)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2022 (K€)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2022 (K€)	Résultat au 31 déc. 2022 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	11 894	83 681	6 572	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-202	15 340	-10 011	48 739	18 798
DIMENSIONS GROUP BV	100,00%	18	2 145	440	56	9 963	9 963
ABGI GROUP	98,00%	12 177	4 506	0	1 915	2 654	2 654
VSSB	95,00%	1 275	-452	0	4	2 506	2 506
VISIATIV AFRICA	100,00%	30	1 629	3 506	1 144	1 111	27
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	844	29 902	1 237	11 668	9 518
SPREADING APPS	100,00%	188	-154	1 573	-227	3 178	1 702
VISIATIV 3D PRINTING	100,00%	676	-365	3 094	-228	2 647	2 147
VISIATIV CONSEILS	97,76%	5 805	801	0	-605	18 733	18 733
VISIATIV SUISSE	100,00%	102	-1 696	2 310	-107	83	0
KALISTA	100,00%	343	-76	846	-434	1 668	1 668
INNOVA SYSTEMS	100,00%	0	1 890	9 178	87	7 033	7 033
SWARM	28,60%	1	(a)	(a)	(a)	100	100
MOMENTUP DIGITAL FACTORY	19,00%	75	(a)	(a)	(a)	14	14
VISIATIV MANAGED SERVICE	100,00%	250	322	7 730	263	-4 661	4 661
VALLA (id. annexes 31/12/2021)	19,00%	424	-420	1 832	5	48	48
MA SAUVEGARDE	100,00%	33	-88	1 057	73	1 063	1 063
VISIATIV FINANCEMENT	100,00%	7	1	823	392	1 037	1 037
BSOFT	54,00%	116	264	623	5	310	310
MB CAD	100,00%	50	2 055	8 609	1 077	9 573	9 573
3C EVOLUTION (a)	50,00%					755	755
VISIATIV DAXIUM	67,00%	5 000	0	0	-26	3 342	3 342
ENTREPRISE DU FUTUR	100,00%	5	318	1 423	-473	705	705

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

(Montants en euros)	Exercice 2022				Exercice 2021			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens		Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	52 839	100%	52 839	100%	50 323	100%	50 323	100%
Services autres que la certification	5 000	0%	5 000	0%		0%		0%
Total des honoraires	57 839	100%	57 839	100%	50 323	100%	50 323	100%